



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240329-DEL1520240328-DE

## Vote des taux 2024

DEL15\_2024\_03\_28

En exercice : 20  
Présents : 16  
Votants : 20

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE DE MASIN Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : PROD'HOMME Anne-Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie.

**Pouvoirs** : PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, LE CAPITAINE Anne Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas, ANN Véronique donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur LE GAL

L'adjoint informe l'assemblée

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 12 février 2024,

Sur proposition de la Commission Finances – Ressources humaines – Vie Economique du 12 mars 2024,

☞ **APPROUVE** les taux d'imposition communaux 2024 ainsi qu'il suit :

- |                                               |   |         |
|-----------------------------------------------|---|---------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties     | = | 38.48 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | = | 44,43 % |
| • Taxe d'habitation                           | = | 12.50 % |

**ADOPTÉ** : à 20 voix pour.

Fait à LANGUIDIC le 29 mars 2024

Le Maire



*[Handwritten signature in blue ink]*

Laurent DUVAL